

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2023-47

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1 février 2023
relatif à la nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la lettre de Direction Générale des Finances Publiques du 13 décembre 2022
relative à la nomination de Monsieur David MUNOZ, Agent Comptable Secondaire auprès de la
Délégation Régionale Occitanie Méditerranée ;

DECIDE :

- Article 1 :** Monsieur David MUNOZ est nommé Agent Comptable Secondaire auprès de la
Délégation Régionale Occitanie Méditerranée.
- Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023



Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm